



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enseignants

Question écrite n° 7926

Texte de la question

M. Jean Ueberschlag demande à M. le ministre de l'éducation nationale s'il envisage le versement d'une indemnité de sujétions spéciales aux maîtres de l'enseignement privé, mesure déjà appliquée dans le secteur public.

Texte de la réponse

L'indemnité de sujétions spéciales est versée aux professeurs en fonctions dans les établissements publics classes en zone d'éducation prioritaire (ZEP). L'effort considérable déjà consacré à l'enseignement privé ne permet pas de transposer dès 1994 cette mesure aux maîtres contractuels qui enseignent dans des établissements privés aux caractéristiques voisines des établissements publics de ZEP.

Données clés

Auteur : [M. Ueberschlag Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7926

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 3991

Réponse publiée le : 17 janvier 1994, page 242